

Règlement de l'évènement Capture The Flag inter INSA

Le présent règlement définit les conditions d'inscription et de participation à l'évènement Capture The Flag « inter INSA » (ci-après dénommé « CTF ») qui se déroulera du 13 janvier 2025 (date d'ouverture des inscriptions) au 4 avril 2025 (date de la finale).

Le CTF se déroulera en deux temps. Une première étape de qualification accessible sur une plateforme en ligne puis une finale en présentiel dans les locaux de l'INSA Centre-Val de Loire, 88 Boulevard Lahitolle, 18000, Bourges.

Cet évènement est organisé par les membres suivants du groupe INSA

- INSA Centre-Val de Loire
- INSA Lyon
- INSA Toulouse
- INSA Rennes
- INSA Hauts de France

1- Principe de l'évènement

La phase de qualification au CTF est constituée d'une série d'épreuves accessibles en ligne et portant sur des sujets de sécurité informatique (sécurité web, sécurité réseau, programmation, etc.).

La phase finale est conçue sur le même modèle, mais se déroulera en présentiel. Les équipes qualifiées effectueront donc leurs challenges en simultanée.

L'intégralité du CTF se déroule en équipes de 4 joueurs maximum.

Les épreuves ont été spécifiquement étudiées pour être résolues par un public étudiant, certaines ont cependant un niveau de difficulté plus élevé afin de départager les différentes équipes.

2- Prérequis et conditions d'inscription

- L'inscription au CTF, est ouverte uniquement aux étudiants et étudiantes des cinq INSA organisateurs : INSA Centre-Val de Loire ; INSA Lyon ; INSA Toulouse ; INSA Rennes ; INSA Hauts de France

Toute inscription sera possible à partir du 13 janvier *via* le formulaire dont le lien sera communiqué aux étudiants des INSA participants.

Sauf problème technique, la plateforme de qualification du challenge sera ouverte de manière permanente à compter du lundi 3 février 2025 – 12h et jusqu’au vendredi 7 février 2025 - 23h.

La participation au CTF est gratuite et implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement à compter de l’inscription. Elle implique également l’acceptation de tout document juridique requis pour accéder à la plateforme notamment ses conditions générales d’utilisation.

Les inscriptions seront clôturées en amont de la compétition, le mercredi 29 janvier 17h00.

En cas d’impossibilité pour un ou plusieurs membres de l’équipe de se rendre à Bourges pour la finale, la présente modification du règlement autorise les équipes concernées à faire appel à un ou plusieurs remplaçants afin d’atteindre le nombre de quatre joueurs.

La participation au CTF implique, un accès internet et l’usage d’un navigateur internet sur un ordinateur pour permettre aux participants l’utilisation des outils nécessaires pour résoudre les challenges.

Les actions menées sur la plateforme du CTF et via l’internet fournit, se déroulent néanmoins en environnement contrôlé et sous surveillance du prestataire. Toute action en dehors de ce cadre n’est pas autorisée. Il est donc interdit d’attaquer la plateforme de compétition ou tout système qui n’est pas explicitement identifié comme cible. Un système de sécurité sera mis en place sur la plateforme de jeu, permettant l’exclusion en cas de manquement à ce règlement.

Un certain nombre de règles sont également transmises par le prestataire responsable du développement technique du CTF et retranscrites *in extenso* ci-dessous :

- RULE 1 : il est interdit d’attaquer l’environnement mis à votre disposition, les machines des autres joueurs ou encore des machines qui ne sont pas clairement désignées.
- RULE 2 : il est interdit d’engager des actions visant à empêcher les autres joueurs de jouer correctement (dénis de service, sabotage, ...).
- RULE 3 : il est interdit d’altérer les données de certains challenges, sauf consigne spécifique.
- RULE 4 : il est interdit de partager ou d’échanger des flags, des solutions ou des indices entre les joueurs.
- RULE 5 : il est interdit de publier les solutions des challenges, sauf consigne spécifique.

- RULE 6 : il est interdit de brute force / fuzz des challenges, sauf consigne spécifique.
- RULE 7 : l'utilisation d'Internet, de livres et de toute documentation publique est autorisée pour trouver des réponses à vos questions.
- RULE 8 : les administrateurs se réservent le droit de bannir toute équipe ne respectant pas les règles énoncées ci-dessus ; ce bannissement est temporaire et ne dure que 5 minutes. Ne retentez pas de connexions aux services sous peine de voir votre bannissement prolongé.
- RULE 9 : un pare-feu permet de nous protéger des attaques par déni de service en bannissant automatiquement toute adresse IP :
 - réalisant plus de 100 connexions TCP par secondes
 - maintenant plus de 100 connexions TCP simultanément

De plus, afin de permettre le bon déroulement du CTF, il est interdit :

- de donner accès à la plateforme ou de communiquer ses identifiants et mots de passe à toute personne n'appartenant pas à son équipe
- de mener toute action non-conforme aux documents contractuels en vigueur de la plateforme du CTF
- de partager, publier tout ou partie du contenu accédé lors de la compétition, des solutions.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'exclusion de la personne et/ou de son équipe.

3- Collecte et protection des données à caractère personnel

Les données collectées à l'inscription permettront de valider les équipes candidates et d'identifier le profil scolaire général des participants. Aucune donnée personnelle sensible ne sera demandée et conservée.

Attention, ce CTF est une compétition d'hacking, nous vous conseillons donc de ne pas utiliser de mot de passe personnel déjà utilisé ailleurs.

4- Classement des équipes, attribution des prix

Au cours de la phase de qualification mais aussi de la finale, les points sont attribués par épreuve en fonction de leur complexité. Le classement est actualisé en temps réel sur la plateforme de jeu.

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points et de la rapidité. En cas d'égalité de points entre deux équipes, l'avantage sera donné à l'équipe ayant été la plus rapide pour compléter l'intégralité des épreuves ou, à défaut de complétude intégrale, ayant été la plus rapide à résoudre les épreuves complétées (ne sera pas pris en compte le temps effectif passé sur la plateforme, mais la date de complétude de la dernière épreuve réalisée) ;

Les équipes inscrites aux qualifications devront confirmer, dès l'inscription, la présence de chaque membre de l'équipe à la finale du 4 avril 2025 qui aura lieu à l'INSA CVL, Campus de Bourges. Cette présence à la finale implique également une disponibilité le jour précédent et le jour suivant soit les 3 et 5 avril 2025.

En cas d'indisponibilité, la participation aux qualifications n'est pas remise en cause mais l'équipe ne pourra pas être sélectionnée en tant que finaliste.

Le classement de la phase qualificative sera arrêté le 7 février 2025.

A l'issue de cette phase les deux meilleures équipes de chaque INSA participant seront identifiées et qualifiées pour la finale.

A l'issue de la finale, la remise des prix s'effectuera sur place, à l'INSA CVL, le 4 avril 2025.

Les membres du groupe INSA se réservent le choix d'éventuels lots à distribuer à l'issue de la finale.

5- Dispositions particulières et garanties

L'INSA CVL ne garantit pas que la plateforme sur laquelle la compétition est accessible fonctionne sans interruption ni sans erreur, ni que ses éventuels défauts de fonctionnement seront corrigés.

L'INSA CVL ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter la compétition. En cas de modification des conditions de participation et des modalités de fonctionnement du concours, l'INSA CVL s'engage à en informer les participants dans les plus brefs délais par mail.

L'INSA CVL se réserve en particulier la possibilité de prolonger la durée du concours, au seul motif que les inscriptions seraient insuffisantes et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

Le règlement peut être consulté et imprimé à partir du Site Internet www.cyberinsa.insa-cvl.fr. Il est établi en langue française, qui seule fait foi.

6- Acceptation du présent règlement

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement de la compétition ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Le participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer à la compétition, en respectant les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

Toute fraude ou tentative de fraude ou le non-respect du présent règlement ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de la compétition entraînera immédiatement l'élimination du participant, l'INSA CVL se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.